

Etréchy

ensemble et solidaires

etrechyensembleetsolidaires@gmail.com

<http://www.etrechyensembleetsolidaires.fr/> .

<https://www.facebook.com/pages/Etrechy-ensemble-et-solidaires/>.

10 rue de la Butte St Martin, 91580 ETRECHY 07-82-80-66-13

Etréchy, le 06/07/2020

Fanny Mezaguer,
Présidente de l'association ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES,
à
M. Pierre-Yves NICOL, Commissaire enquêteur,
en Mairie de MAUCHAMPS.

Monsieur le Commissaire,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur le projet d'implantation d'un bâtiment à usage d'entrepôt logistique situé rue St Eloi (parcelles ZA 22178/83/84/85) sur le territoire de la Commune de Mauchamps, je vous prie de trouver ci-après les observations que notre association souhaite y apporter, les enjeux d'une telle extension étant particulièrement importants pour la Commune de Mauchamps, mais aussi pour les Communes avoisinantes.

1. L'environnement et les nuisances.

Pris en compte dans le dossier, l'impact environnemental ne sera pas négligeable.

- Des terres seront soustraites à l'activité agricole au profit d'entrepôts, alors même que les politiques publiques actuelles ne cessent de mettre en avant la nécessité de maintenir une agriculture périurbaine forte et de stopper la consommation excessive d'espaces.
- Un impact sur le paysage à proximité immédiate du village dont le caractère rural et naturel a déjà souffert ces dernières années.
- Le traitement en aval des eaux de ruissellement compte tenu de l'importance des surfaces imperméabilisées pourrait être insuffisant : des inondations passées à St Sulpice de Favières ont nécessité des travaux importants, mais ce sujet est largement connu et l'hydrogéologie est traité de manière sérieuse (cf. 3ème des annexes de l'enquête publique : "Enquête hydrogéologique" de 49 pages).
- L'absence de réseau ferré va générer une hausse importante des pollutions routières.
- L'augmentation du trafic routier et l'insuffisance de parkings d'attente avant la base : il serait bon d'éviter une gêne dans Mauchamps.
- La fin du bail. Au bout des 9 ans, rien ne garantit absolument la pérennité de la présence d'Intermarché.
- Le sort réservé au lot n° 1 (9.000 m² pour des entreprises locales, voire pour un hôtel d'entreprises) : quelle est la perspective d'opération immobilière visée ? Le risque d'une espèce de friche en façade n'est pas négligeable. De plus, la bande longeant le site permettant une éventuelle

extension de la zone vers Boissy sous St Yon risque d'être une porte ouverte à un «Mauchamps 3» ou un «Boissy sous St Yon 1» suivant l'équipe municipale qui suivra l'actuelle majorité aux prochaines élections. A priori, rien n'indique dans les documents que cette éventualité n'est pas déjà envisagée.

- A cette liste, il faudrait ajouter aussi la luminosité nocturne, l'appel d'air qui risque de se faire en matière d'urbanisme dans la région, le bruit et les différentes formes de pollution. La réalisation de constructions industrielles et de surfaces imperméabilisées, les intentions déclarées de préservation dans la charte du PNR et celles de notre Communauté de Communes Entre Juine et Renarde semblent diverger de leur affichage.

2. La desserte.

- La RN 20 est saturée dans notre région. Ce projet va aggraver une accidentologie déjà importante avec des camions supplémentaires alors qu'aucune solution relative à l'étroitesse des voies de cette route n'est encore en vue, ni qu'une décision de l'Etat sur la gratuité de l'autoroute A10 (à partir d'Artenay) ne semble être à l'ordre du jour.

- L'absence de réseau ferré est un handicap certain pour les futurs flux des marchandises.

3. Les buts poursuivis et les perspectives.

- A terme, pour l'aménageur : une très belle opportunité pour sa gestion.

- L'emploi. Créations réelles ou déplacements de salariés ? L'actuel manque de transports en commun induit plutôt des emplois locaux et la sauvegarde des 80 emplois actuels est à prendre en compte, tout comme la perspective de doubler ce chiffre, même s'il faut rester très prudent sur ce genre de promesses.

- A court terme, pour notre Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) : des ressources financières. Les revenus, via la «Contribution économique territoriale» : 49.000€, et la taxe foncière pour la Commune (qui peut passer de 43.000 € à 48.000, voire 65.000 € /an) et aussi pour le Département. Sachant que Renault produit à lui seul environ 3/4 des ressources fiscales actuelles de la CCEJR, les difficultés du constructeur automobile doivent être prises comptes : il est important pour notre Communauté de diversifier ses ressources sans délai, au risque de menacer sa viabilité, sauf bien sûr à sacrifier à une surenchère fiscale ou à l'émiettement de petites zones d'activités (et donc un éparpillement du trafic routier dans des Communes reliées par un réseau routier inadapté), ou bien de vouloir sa dissolution dans l'Etampois ou le Dourdannais. La taxe d'aménagement (400.000€), acquittée une fois bien sûr, est un apport rare pour une Commune de la taille de Mauchamps.

- Ce projet peut être stoppé si la Commune décide de refuser le permis de construire, mais les recours judiciaires seront coûteux et sans doute vains, et la pression de la Communauté de Communes à la recherche de ressources financières sera grande.

- Les aménagements routiers. La réfection du pont sur la Rn20 (par JMG Partners et le Conseil départemental de l'Essonne) notamment sous le pont en direction d'Etréchy (creusement vers le Sud à la pile de droite), le développement de transports en commun (de et vers la gare d'Etréchy et/ou de Chamarande) ainsi que la réfection de la signalétique dans Mauchamps sont des atouts importants pour l'amélioration de la mobilité et la sécurité routière dans ce secteur.

- Même si dans le domaine commercial la prudence doit être de mise, la solidité du groupe commercial historique (Intermarché) et son attachement à la Commune sont peu suspects de versatilité.

Conclusions.

Nous nous étions très fermement prononcés, il y a exactement dix ans, au projet initial. Nous n'avions et nous n'avons, hier pas plus qu'aujourd'hui, de position idéologique contre la grande distribution (cf. Conseil municipal d'Etréchy du 29 mai 2009). Le projet de l'époque avait pour seul intérêt l'opportunité d'une mise rapide sous perfusion d'une Communauté de Communes (cf. les déclarations de M. le Sous-préfet Jacques Garau le 20 janvier 2009 à Etampes) au prix d'une emprise déraisonnable sur des terres agricoles.

L'ensemble de ces considérants pris en compte et après examen des documents proposés, nous considérons que :

- l'aménagement du territoire, tel qu'il est exposé, paraît tenir compte, au mieux, de la préservation de l'environnement,
- la viabilité de notre Communauté de Communes est largement dépendante d'une telle création.

Toutefois, l'augmentation induite du nombre de poids lourds sur la RN20 doit être prise en considération, et, au risque d'asphyxier la RN20, la gratuité de l'A10 doit intervenir avant la réalisation de ce projet, ceci, afin de diminuer drastiquement la circulation des poids lourds : l'aménageur, les élus locaux, ceux du Département, de la Région et de l'Etat doivent impérativement l'obtenir. Pour notre groupe «Etréchy, ensemble et solidaires», ne pas anticiper l'afflux de camions dû à la création de l'implantation d'un nouvel entrepôt logistique à Mauchamps serait irresponsable.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire, mes respectueuses salutations./.

Fanny MEZAGUER